



Informations Elections Municipalité et Syndicature 2026

1^{er} tour Municipalité : 8 mars 2026

2^e tour Municipalité : 29 mars 2026

1^{er} tour Syndic : 26 avril 2026

2^e tour Syndic : 17 mai 2026

DÉPÔT DES LISTES

Art. 11. – Les listes de candidature doivent être déposées au greffe municipal:

- du lundi 5 au lundi 12 janvier 2026 à 12 heures précises pour l'échéance du 8 mars 2026;
- au plus tard le mardi 10 mars 2026 à 12 heures précises pour celle du 29 mars 2026;
- au plus tard le mardi 7 avril 2026 à 12 heures précises pour celle du 26 avril 2026;
- au plus tard le mardi 28 avril 2026 à 12 heures précises pour celle du 17 mai 2026.

L'envoi par la poste, par fax ou par courrier électronique n'est pas admis.

Des formulaires peuvent être obtenus gratuitement auprès du greffe municipal.

Si 5 personnes sont élues le 8 mars 2026, il n'y aura pas de 2^e tour le 29 mars.

Election du Syndic : délai de dépôt de listes, le 7 avril 2026 à 12h00. Si une seule personne se présente, l'élection du Syndic se fera tacitement ce même jour. L'annonce officielle du Syndic élu se fera officiellement (journaux) le 26 avril 2026.